



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHARTRES-DE-BRETAGNE

### Séance du lundi 15 décembre 2025

#### DELIBERATION N°113/2025

#### Ressources humaines - Tickets restaurants - Convention de groupement de commandes

L'an deux Mil vingt-cinq, le 15 décembre, le Conseil municipal de la Commune de CHARTRES-DE-BRETAGNE s'est réuni, en salle du Conseil municipal à la mairie de Chartres-de-Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 9 décembre 2025 conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance est ouverte à 19h00

**Membres en exercices : 22**

**Présent(e)s : 18**

**Absent(e)s excusé(e)s avec pouvoir : 3**

**Absent(e)s : 1**

**Votants : 21**

**Présent.e.s (18) :** M. BONNIN Philippe, M. GEFFROY Patrick, Mme POULAIN Florence, Mme JOALLAND Dina, M. LE BORGNE David, Mme LOUIS Marie-Micheline, M. BABOUR Mokrane, Mme KOUBA Maryline, Mme BOUCHERON Patricia, M. MUTSHE Jean-Pierre, M. GIRAUD Paul, Mme BLANCHET Annick, Mme BONNET Catherine, M. GAUTIER Roger, Mme BENTZ Nathalie, Mme VANNIER Véronique, M. BOSSARD Emmanuel, Mme HANANE Ghizlane

**Absent.e.s ou excusé.e.s avec pouvoirs : (3)**

M. LOUIS Jean-Marc donne pouvoir à M. GEFFROY Patrick

M. DANGE Roger donne pouvoir à M. GIRAUD Paul

Mme GLAZIOU Hélène donne pouvoir à Mme LOUIS Marie-Micheline

**Absent.e.s: (1)**

Mme BOSSARD Anne-Laure

**Secrétaire de séance : Mme HANANE Ghizlane**

La séance est levée à 22h00

**DEL113/2025 (1.7) : Ressources humaines – Tickets restaurants - Convention de groupement de commandes**  
**Rapporteur : Monsieur Geffroy**

Il est décidé de créer un groupement de commande ponctuel pour l'acquisition de titres-restaurant destinés aux agents entre :

- la Commune de Chartres-de-Bretagne,
- le CCAS de Chartres-de-Bretagne,
- le Foyer de vie de Chartres-de-Bretagne et l'EHPAD de Chartres-de-Bretagne,
- le Syndicat intercommunal de la piscine de la Conterie à Chartres-de-Bretagne,
- le Syndicat intercommunal de musique et de danse à Chartres-de-Bretagne.

La Commune de Chartres-de-Bretagne sera le coordonnateur de ce groupement pour la passation d'un marché public relatif à l'acquisition de titres-restaurant.

La présente convention de groupement de commande a pour objet de fixer les modalités de fonctionnement du groupement ainsi que les rôles et responsabilités de chaque membre.

**Ceci exposé,**

**Vu** l'article L. 1414-3 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article L. 2122-21 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'article L. 2113-6 et suivants du Code de la commande publique ;

**Vu** le projet de convention instituant le groupement de commande (**annexe 3**) ;

**Vu** l'avis favorable de la commission Administration générale-Finances réunie le 2 décembre 2025.

**Considérant** que la Commune de Chartres-de-Bretagne, le CCAS de Chartres-de-Bretagne, le Foyer de vie de Chartres-de-Bretagne, l'EHPAD de Chartres-de-Bretagne, le Syndicat intercommunal de la piscine de la Conterie à Chartres-de-Bretagne ainsi que le Syndicat intercommunal de musique et de danse à Chartres-de-Bretagne, ont des besoins communs en matière d'acquisition de titres-restaurant destinés à leurs agents ;

**Considérant** qu'il convient, pour répondre à ce besoin, de procéder à la passation d'un marché public conformément à la réglementation en vigueur ;

**Considérant** que la mutualisation de ces besoins au travers d'un groupement de commande permettra d'optimiser la procédure et d'obtenir de meilleures conditions économiques ;

**Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve la convention constitutive et le fonctionnement du groupement de commandes entre la Commune, le CCAS, le Foyer de vie, l'EHPAD, le Syndicat intercommunal de la piscine de la Conterie et le Syndicat intercommunal de musique et de danse, en vue de la passation d'un marché public relatif à la fourniture de titres restaurants ;**

- **Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande ainsi que tout document y afférent et avenant éventuel ;**
- **Autorise la Commune de Chartres-de-Bretagne, en sa qualité de coordonnateur du groupement, à lancer la procédure de passation du marché objet de la présente délibération pour l'ensemble des membres ;**
- **Autorise Monsieur Le Maire à signer le marché qui résultera du groupement de commande ainsi que tous documents à intervenir dans sa passation et son exécution, y compris les actes modificatifs éventuels.**

Pour extrait conforme

Le Maire



Philippe BONNIN

La Secrétaire

Ghizlane HANANE

Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 035-213500663-20251215-DEL113\_2025-DE